

Alain Caillé
Jean-Louis Laville

Pour lever les inquiétudes

À lire les commentaires de nos interlocuteurs » il apparaît que notre invite à ne pas entrer à reculons dans le XXI^e siècle a donné lieu à incompréhension et malentendu. Peut-être à cause de la concision à laquelle nous aspirions et d'obscurités que nous n'avons pas su lever. Peut-être aussi en raison du fait que la ligne de raisonnement que nous esquissons, tentant en effet d'explorer certaines manières possibles de sortir des sentiers battus dont il apparaît de plus en plus qu'ils ne mènent nulle part ou pas assez loin, se laisse difficilement appréhender selon les catégories convenues du discours économique standard. D'où, nous semble-t-il, beaucoup de procès d'intention.

Rassurons donc tout de suite nos critiques. Nous ne sommes pas les Fourier d'une idéologie anti-marchande subreptice qui entendrait remplacer l'économie de marché par une « économie du don ». Jamais nous n'avons utilisé cette expression, que seuls nos critiques économistes nous prêtent. Pas plus n'avons-nous cru utile de disserter longuement sur la question de savoir si le ralentissement de la croissance impliquait nécessairement et à tous coups la fin du plein-emploi, puisqu'il nous paraissait suffisant de constater que tel est bien le cas dans le cadre des politiques économiques actuelles et que c'est justement la raison pour laquelle il convient d'en imaginer d'autres. Faut-il préciser encore que notre but n'est nullement de « mettre l'État-providence à la place de l'emploi » ou d'instaurer une « société de créanciers » ?

C'est ici sans doute que nous touchons aux raisons les plus profondes de l'incompréhension de nos suggestions. Assurément, favoriser des flux financiers en direction de l'économie solidaire ou rendre le R.M.I. plus généreux et moins répressif implique la mobilisation de fonds publics importants. Mais, d'une part, une partie appréciable viendrait se substituer à des dépenses actuellement existantes. Avantagement, croyons-nous. D'autre part et surtout, ce que nos économistes semblent avoir du mal à percevoir, c'est que si ces dépenses contribuent de façon effective, à l'encontre de l'état assistantiel qui règne *actuellement*, à la mobilisation des énergies de tous et à la prise générale d'initiative, alors ces sommes ne représenteront pas une soustraction sur l'économie marchande, mais une forme de démultiplication. Non une dépense improductive, mais un investissement tant dans le marché que dans la société elle-même.

C'est cette incompréhension, probablement, qui pousse l'inquiétude à se transformer en soupçon. Passe encore qu'on nous impute le projet d'instaurer un « revenu minimum universel », quoique nous ne recourions à aucun moment à cette expression. En revanche, nous ne pouvons que regretter que Robert Castel, avec lequel nous partageons de toute évidence nombre d'analyses et de larges zones d'accord, croie

Alain Caillé
Jean-Louis Laville
Pour lever les inquiétudes

pouvoir écrire : « Accepter un revenu d'existence même baptisé revenu de citoyenneté, c'est accepter qu'une partie de la population capable de travailler soit mise hors jeu au prix d'un misérable revenu de subsistance. » Nous prête-t-il vraiment une telle intention ? C'est, aux antipodes de notre texte et de ce qu'il connaît d'ailleurs de nos positions, vouloir nous transformer en émules d'un néo-libéralisme à la Milton Friedman ou à la Hayek, contre lequel nous nous battons avec une énergie qui nous paraissait suffisamment manifeste

De même, et pour en finir avec la liste des précisions sur ce que nous ne sommes pas, ne voulons pas ou n'avons pas dit, nous ne sommes pas ces ennemis de la société salariale que campent nos critiques. Notre souci est, au contraire, de préserver et de reconstituer, pour reprendre les termes mêmes de Robert Castel que nous citions dans notre texte, un « continuum de positions » en procédant à une « redistribution effective des attributs de la citoyenneté », au premier rang desquels figure, bien évidemment, l'emploi salarié. C'est pourquoi nous insistons, comme lui, sur l'importance du partage de l'emploi. La société salariale est loin d'avoir disparu, conclut Castel. Simplement, elle s'effrite. Voilà très exactement ce que nous disions nous-mêmes, et dans les mêmes termes. Mais reste à en tirer les conclusions. On ne saurait en effet se borner à le regretter en se voilant la face. Encore faut-il proposer des voies de sortie de la crise permettant de préserver et de revigorer l'espérance démocratique qui est allée de pair avec le salariat. C'est ce que nous avons tenté de faire. Ayant maintenant rassuré, du moins l'espérons-nous, nos critiques sur la pureté de nos intentions, revenons brièvement sur six points qui nous paraissent essentiels dans cette discussion.

Problème européen ou effritement du salariat ?

Le premier vrai débat avec nos critiques porte sur l'identification du problème. Jean-Luc Gréau et Denis Olivennes ont en commun de considérer que nous sommes confrontés à un problème uniquement européen ou français, auquel s'opposerait « la relative réussite américaine ». À notre sens, au contraire, les États-Unis constituent l'exemple emblématique d'un pays qui n'a su s'attaquer au problème de l'emploi qu'en amplifiant la crise de l'intégration sociale par le travail. Le résultat, qui peut sembler favorable à première vue, en termes d'emplois, a des contreparties en termes de disparités sociales que nous avons notées dans notre texte et sur lesquelles Olivennes comme Gréau restent des plus discrets. Si l'on prenait en compte les « chômeurs découragés » et les « travailleurs involontairement à temps partiel », le taux de sous-emploi ainsi rectifié dépasserait les 10 % alors que le chômage américain (au sens du B.I.T.) est revenu à 6 % en 1994. Les salaires des 10 % des travailleurs les moins payés ont diminué de 30 % en termes réels depuis vingt ans¹.

En somme, la voie adoptée pour relancer l'économie entretient des pathologies sociales qui deviennent un sujet d'inquiétude majeur aux États-Unis. De nombreuses publications tirent la sonnette d'alarme en montrant qu'une « sous-classe » s'est formée, que la classe moyenne est tirée vers le bas, que l'accroissement des inégalités est tel qu'il contribue à la montée de l'insécurité². Pour ne citer qu'un chiffre, un tiers

1. Chiffres cités par B. Perret, *L'Avenir du travail* (Paris, Éd. du Seuil, 1995), qui montre pourquoi le chômage ne peut être confondu avec un problème seulement européen (pp. 41-49).

2. Cf., par exemple, l'ouvrage qui fait référence de W. J. Wilson, *The Truly Disadvantaged* (University Press of Chicago), traduit en français sous le titre : *Les Oubliés de l'Amérique*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

des jeunes Noirs entre vingt et trente ans sont sous contrôle de la justice (emprisonnés, en période de probation ou libérés sur parole). Les experts pourtant orthodoxes de l'O.C.D.E. pensent que de telles évolutions remettent en cause « l'avenir économique à long terme de la nation », ce sur quoi s'accordent de nombreux auteurs qui ont attiré l'attention sur la dilapidation du capital social hypothéquant le devenir des États-Unis. De ce point de vue, nous sommes, répétons-le, entièrement d'accord avec Castel : la question fondamentale est celle de l'effritement du salariat.

La question de la tertiarisation

La dégradation de la condition salariale constitue une tendance lourde qui est liée à certains traits des mutations en cours. Or l'analyse de la spécificité des bouleversements contemporains nous semble en partie manquer sous la plume de nos interlocuteurs. Limitons-nous à une illustration : nos deux économistes évoquent bien la mondialisation mais pas la tertiarisation des économies. Pourtant, celle-ci modifie la nature de la croissance. Les secteurs potentiellement les plus créateurs d'emplois se retrouvent maintenant dans un tertiaire relationnel (services sociaux, de santé, services aux personnes, éducation...), relativement autonome vis-à-vis du système industriel et de l'espace des biens. Comme l'a montré Robert Reich³, les États-Unis sont tout aussi touchés par cette évolution que les pays européens, même si la voie qu'ils ont choisie pour en tenir compte consiste à multiplier les *bad jobs*. Ce qui leur a permis d'obtenir un niveau moindre de chômage apparent.

Il importe plus, dans ces conditions, de s'interroger sur les questions inédites engendrées par la montée du tertiaire relationnel que de comparer les performances nationales sur le critère unique de la création nette d'emplois. Sans parler du ralentissement mécanique du taux de croissance résultant du poids pris par les services relationnels à productivité stable, il apparaît en effet difficile de ne pas s'interroger sur la valeur de services qui pénètrent dans l'intimité des usagers et sur le contenu des emplois induits, pouvant aboutir à une « remarchandisation de la prestation de travail » et à cette « réindividualisation du rapport salarial » dont s'inquiète Castel. Il est à cet égard important, pour ne pas tomber dans « la néo-domesticité », que soient redéployées dans ces services les garanties au travail. Néanmoins, il n'est pas suffisant de se borner à une réflexion sur l'emploi relationnel. La question du rapport à l'usager mérite une attention aussi soutenue. Le souci de l'emploi doit être articulé avec la volonté d'encourager les dynamiques de socialisation et les démarches d'inscription dans l'espace public.

C'est en tout cas dans une telle optique que se situe la perspective de l'économie solidaire, qui propose de ne plus concevoir le tertiaire relationnel comme un simple gisement d'emplois, mais de le considérer comme l'espace où peuvent se déployer des actions alliant préoccupations de cohésion sociale et de création d'emplois. Pris dans cette acception plus large, les services concernés peuvent encourager une prise de parole dans la société civile et une responsabilisation des citoyens propres à diminuer la dépendance et la passivité. La fourniture des services devenant un moyen de stimuler la participation à la société et les emplois générés l'étant sous une forme organisée qui privilégie la qualité, ils n'ont alors plus rien à voir avec l'image d'emplois précaires et de tâches serviles à laquelle ils sont souvent associés.

3. R. Reich, *L'Économie mondialisée*, Paris, Dunod, 1994 (traduction française).

Alain Caillé
Jean-Louis Laville
Pour lever les inquiétudes

De l'économie solidaire

Dans ce champ d'activités comme dans d'autres, la perspective de l'économie solidaire plaide pour une recomposition des rapports entre économique, social et politique, nécessaire à la sortie des impasses auxquelles conduisent les cloisonnements institués entre politiques sociales et politiques d'emploi. Bien loin de favoriser une « société de créanciers », il s'agit de reconnaître un droit à l'initiative, qu'elle soit entrepreneuriale, associative ou relationnelle⁴. Mais contrairement à ce que martèlent les chantes du libéralisme, il ne suffit pas de détruire les carcans bureaucratiques pour que des forces vives concourent à une « renaissance entrepreneuriale » qui « couvre tout l'éventail des activités marchandes ». D'abord, le « renouveau entrepreneurial » ne doit pas être entretenu par la transformation du salariat en un travail indépendant rendu obligé par l'externalisation et la sous-traitance généralisées. Ensuite, l'initiative doit pouvoir être le fait de divers types d'entrepreneurs, individuels ou collectifs. Ainsi, la figure des « entrepreneurs sociaux » s'est-elle imposée pendant les années quatre-vingt, rappelant que l'entrepreneuriat n'est pas motivé uniquement par l'intérêt matériel et qu'il peut aussi trouver sa source dans le sens attribué aux activités collectives et dans la contribution au bien commun qui en est attendue. On le voit. Le principe qui pousse ici à l'action n'est pas d'abord ou exclusivement celui de l'intérêt individuel ou encore celui de l'intérêt public. Il réside dans le désir d'agir en commun, avec d'autres, en vue de satisfaire un intérêt collectif partagé. Autrement dit dans la réciprocité.

Ainsi se développent toute une série d'activités productives qui appellent un soutien de la part de la puissance publique. Pour reprendre les termes d'un appel en faveur de l'économie solidaire écrit par les membres de différents réseaux se réclamant de cette approche, les expériences réussies tirent leur crédibilité de ce « qu'elles refusent le recours systématique à des statuts intermédiaires ou la banalisation des emplois domestiques, synonymes de petits boulots, et qu'elles font porter leur effort sur la structuration des activités dans un cadre collectif organisé pour garantir la qualité des emplois⁵ ». Pour les signataires de ce texte, l'hybridation des ressources, provenant dans des proportions variables du marché, de l'État et de la démarche associative, doit succéder aux multiples statuts intermédiaires actuels entre travail et assistance, qui entretiennent les confusions. C'est dire leur attachement au droit du travail et à la protection sociale, qui devrait les affranchir de toute suspicion quant à la perspective qui les animerait de créer « une nouvelle catégorie de sous-emplois ».

L'une des originalités de l'économie solidaire est en effet de refuser l'emploi à tout prix et de se concentrer sur la création d'emplois dotés de garanties et de protections. D'ailleurs, si une des deux grandes centrales syndicales québécoises affiche aujourd'hui comme priorité le développement de l'économie solidaire, c'est bien parce que cette perspective a été lavée du soupçon de bradage des statuts dans un contexte national où les contacts fréquents entre groupes populaires et militants syndicaux ont permis d'explicitier les positions respectives et de les clarifier plus vite qu'ailleurs. On le voit, il n'y a, dans cette option de l'économie solidaire, nul abandon de l'intégration par le travail au profit d'une intégration par les seules politiques sociales, bien au contraire.

4. Selon les termes de J.-B. de Foucauld et D. Piveteau, *Une société en quête de sens* (Paris, Odile Jacob, 1995), avec qui les convergences sont grandes sur ces « nouveaux horizons de l'État-providence ».

5. Extrait de « Pour l'économie solidaire », texte publié par *Le Monde* du 18 octobre 1995.

De l'économie plurielle

Pourquoi, alors, cette accusation de présenter « un scénario de rupture avec le travail marchand » et de « marche de retour vers la société non marchande » ? Parce que, pour Olivennes et Gréau, comme pour tous les économistes orthodoxes, seule l'économie de marché est créatrice de richesses. Productive. On comprend alors leur hantise de voir se développer une « société de créanciers » taxant sans limites « les producteurs et les contribuables ». Mais cette représentation de l'économie de marché, comme seule source de prospérité pour l'ensemble d'une société qui vivrait à ses dépens, ne peut être sérieusement défendue dès lors que l'on procède à une analyse empirique des flux économiques. En réalité, les formes de production et de circulation de richesses sont beaucoup plus complexes que ce que veut nous faire croire une ode trop convenue à l'économie de marché dont on suppose que seule elle « soutient le secteur public et la protection sociale et assure notre indépendance économique ». L'entreprise utilise une main-d'œuvre qu'elle n'a ni éduquée ni formée ; elle bénéficie d'un environnement naturel qu'elle ne crée pas ; elle hérite d'un capital social et moral qui est totalement ignoré. De plus, l'économie marchande prélève largement sur la redistribution. Par exemple, il a été amplement démontré que l'agriculture productiviste est aussi la plus subventionnée. À tel point que, selon la commission de Bruxelles, le quart des propriétés agricoles – les plus performantes, les plus modernes et les plus riches – draine les trois quarts des subventions. Les entreprises à forte valeur ajoutée pèsent aussi sur la collectivité à travers les investissements et les commandes publics, les prêts préférentiels... Les grandes industries (aéronautique, automobile, sidérurgie...) sont largement dépendantes de choix politiques, et l'on a même vu depuis 1994 l'achat d'une automobile aidé par l'État et érigé en acte civique. Bref, l'idée qu'il y aurait un secteur de la vraie réalité économique, où les rémunérations seraient proportionnelles à l'effort, et un reste indifférencié (l'État, la société civile non marchande) qui vivrait en parasite au détriment du premier, ne résiste pas à l'examen.

Considérer l'économie de marché comme le lieu unique de création de richesses, c'est confondre les faits économiques avec une lecture qui « naturalise » l'économie de marché, posée comme synonyme de la modernité et de l'efficacité. Cette conception réductrice reprend les arguments dont Karl Polanyi⁶ a mis en évidence, dès 1944, les conséquences néfastes. Sous la nouveauté que décèle Gréau dans « la conversion profonde de nos compatriotes à la normalité de la production marchande » se cache la position libérale habituelle qui confond économie et marché. S'opposant à cette vision idéologique, Polanyi indiquait au contraire qu'il existe dans les sociétés humaines une pluralité de *principes* économiques, et il distinguait en particulier le marché, la redistribution et la réciprocité. Il est indéniable, comme le montrait François Perroux⁷, que la répartition entre ces trois principes varie considérablement dans l'histoire. Et chacun d'entre eux a été profondément infléchi par l'avènement de la démocratie moderne. Cependant, les nombreux changements advenus dans l'application de ces principes ne peuvent être assimilés à la seule diffusion du principe de marché. D'une part, les trois principes économiques perdurent, même si leur pondération fluctue ; d'autre part, la réciprocité ne peut être folklorisée sous la forme de rituels relevant de la sphère privée. Bien plus fondamentalement, elle s'exprime aujourd'hui dans ces multiples pratiques associatives, fondées sur l'esprit du don moderne et qui se trouvent au cœur de l'économie solidaire, dont la persistance est une constante des sociétés démocratiques.

6. Dans son livre référence, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (traduction française), Paris, Gallimard, 1983.

7. Dans *Économie et société ; contrainte-échange-don*, Paris, P.U.F., 1960.

Alain Caillé
Jean-Louis Laville
Pour lever les inquiétudes

La reconnaissance d'une économie à trois pôles ne suppose aucun rejet de l'économie de marché et n'établit entre eux aucune fausse symétrie. Il n'y a donc, dans notre position, aucun ostracisme vis-à-vis de l'économie de marché qui a partie liée avec le mouvement d'émancipation individuelle et de progrès du niveau de vie. L'économie marchande présente une force d'attraction puissante en raison de la simplicité des modes de régulation qui la caractérise. Mais les deux autres pôles, celui de la redistribution étatique et de la réciprocité, doivent absolument être intégrés à la réflexion pour ouvrir le champ des possibles dans la recherche de « solutions » à la crise. Aucun principe économique ne doit être négligé ou mythifié. Pas plus la réciprocité qu'un autre. Et les avantages et les inconvénients de tous doivent être examinés avec attention et sans exclusive. Aujourd'hui comme hier la réflexion sur les rapports entre économie et société gagne à s'inscrire dans une perspective plus réaliste et moins idéologique que celle de l'économie *de* marché : celle d'une économie *avec* marché, autrement dit d'une économie plurielle dans laquelle le marché, tout en jouant le rôle de composante majeure, n'apparaît en rien comme l'unique mode de production des richesses.

Du revenu minimum inconditionnel

Il est maintenant possible d'aller beaucoup plus vite puisque l'esprit dans lequel nous avons rédigé le texte soumis à la critique doit commencer à apparaître plus clairement et puisque sur le détail de nos propositions nous n'avons vu apparaître aucune critique précise et argumentée. Tel est notamment le cas de la proposition de rendre le R.M.I. irrévocable (et donc inconditionnel sous condition de ressources) et cumulable. Que de points à discuter, pourtant, et qu'il faudra bien discuter prochainement. Car si nos critiques s'opposent sans le dire à l'épouvantail d'une allocation universelle, que nous ne défendons pas, et dont d'ailleurs les principaux défenseurs se trouvent actuellement en net retrait par rapport à leurs propositions initiales, ils se gardent bien de s'aventurer sur le terrain des formes et des modalités de l'aide à distribuer aux plus démunis. Cela signifie-t-il qu'ils jugent satisfaisant l'actuel R.M.I. ? Ou, conformément à l'évolution catastrophique partout constatée, notamment aux États-Unis, qu'ils souhaitent passer au stade de l'obligation du travail en échange de l'aide (*workfare*) ? Sur tous ces points, le silence est total. Le pari qui préside au souhait de rendre irrévocable le R.M.I., quand bien même l'insertion n'aurait pas abouti, et cumulable officiellement (et non au noir et clandestinement) avec d'autres ressources, est un pari de confiance signifiée par l'État et la société à ceux qui ne sont pas inscrits dans le cadre des contrats à durée indéterminée. Un tel pari de confiance peut être la clef symbolique qui permet d'ouvrir la voie de l'initiative et du développement des activités bénévoles qui, en symbiose avec le motif du profit et l'encouragement de l'État, se trouvent au cœur de l'économie solidaire. Car à quel engagement bénévole est-il permis de s'attendre s'il est en fait rendu obligatoire ? Ne rêvons pas. Un tel engagement, un tel regain de l'esprit d'initiative ne sont pas susceptibles d'éclorre spontanément partout et chez tous. Il restera donc un rôle très important à jouer aux travailleurs sociaux, écrivions-nous. Mais insistons surtout sur un autre point. Ce qui fait le plus peur, dans la perspective d'une évolution généreuse du R.M.I., c'est le risque du développement de l'esprit d'assistance, du désœuvrement, de l'autodestruction des jeunes et de la délinquance. C'est, en un mot, la montée de l'immoralisme. Voilà pourquoi on n'entend plus parler que de la nécessité d'équilibrer les droits par les devoirs. Or c'est là, croyons-nous, mettre la charrue avant les bœufs et prendre le problème à l'envers. Car quelle exigence de moralité adresser à ceux à qui on n'a rien donné ou à qui on a tout pris, à commencer par l'emploi et les sources de l'estime de soi ? Si l'on veut rendre crédibles certaines

Alain Caillé
Jean-Louis Laville
Pour lever les inquiétudes

exigences morales et civiques minimales, et la tâche est en effet urgente, il faut se persuader qu'on ne pourra le faire qu'après avoir témoigné confiance et générosité. Si, au contraire, on prétendait faire précéder le don de l'exigence d'un contre-don en travail *a priori*, alors on ne pourrait s'engager que dans une spirale vicieuse dans laquelle l'irréalisme de la demande exigera toujours plus de contrôles et de répression. En vain.

De la démocratie

Pour finir, il nous faut insister encore une fois sur un point fondamental qui semble avoir échappé à nos interprètes : l'interdépendance étroite qui doit exister entre les trois séries de réformes que nous préconisons. Ce n'est pas de l'une ou l'autre d'entre elles que nous attendons quoi que ce soit, mais de leur articulation délibérée. Prise isolément, chacune d'entre elles est en effet grosse de multiples effets pervers potentiels. L'assouplissement du R.M.I. dans un sens plus généreux et confiant, l'encouragement au développement de l'économie solidaire ne feront sens que s'ils s'accompagnent d'une pleine prise de conscience des mutations majeures qui doivent être effectuées aujourd'hui dans notre représentation du travail et de son organisation tout au long des cycles de vie. C'est dans cet esprit que nous avons insisté, pour commencer, sur la nécessité de combiner une redistribution permanente de l'emploi et des revenus afférents avec une politique de réduction régulière du temps de travail. Il est curieux que nos lecteurs ne soufflent pas mot de ce point pourtant essentiel. Il est vrai qu'il semblait avoir été disqualifié lors de la récente campagne pour les présidentielles, avant de se retrouver soudain propulsé à nouveau sur le devant de la scène. Pour être une nouvelle fois abandonné d'ici peu ? N'épiloguons pas sur l'étrangeté des modes intellectuelles et politiques. Et concluons sur un point que les grèves et manifestations de décembre 1995 ont rendu évident. Aucune série de mesures de réforme isolées n'est susceptible d'être adoptée et de produire des effets féconds en France actuellement. Tout appelle à la reformulation d'un nouveau contrat social d'ensemble. Et ce dernier, à son tour, ne suscitera d'adhésion que si chacun voit en quoi l'ensemble des mesures proposées, par leur interdépendance, vont dans le sens d'un approfondissement de l'expérience démocratique.

Remercions nos critiques de nous avoir convaincus que la tâche était encore plus urgente que nous le pensions de reprendre à nouveaux frais l'idéal démocratique et d'aller dans le sens non de son cantonnement ou de sa mise entre parenthèses, comme on nous le suggère insidieusement, mais de son universalisation et de sa radicalisation.

Alain Caillé, Jean-Louis Laville.